

ACTIVITÉS DE LA
COMMISSION BELGE
FRANCOPHONE ET
GERMANOPHONE POUR
L'UNESCO : EXEMPLE
DE COLLABORATION
FRUCTUEUSE AVEC
LA COMMISSION
NATIONALE DE
LA RÉPUBLIQUE
DÉMOCRATIQUE DU
CONGO POUR L'UNESCO

par Nicole GESCHÉ-KONING et Yves ROBERT

La Commission belge francophone et germanophone pour l'UNESCO rassemble depuis mai 2007 les autorités de la Région wallonne, des Communautés française et germanophone et de la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale ainsi que des représentant(e)s de la société civile. Elle a décidé de confier la charge de l'examen et du traitement de dossiers dont elle était saisie à différents sous-groupes thématiques : Éducation, Culture et Patrimoine, Communication et Information, Sciences sociales et humaines et Sciences exactes et naturelles. La présidence de ces sous-groupes a été confiée à des représentant(e)s de la société civile et leur composition, ouverte, laissée à la libre appréciation de chaque président(e)³⁰.

Sous-commission Culture et Patrimoine

La sous-commission Culture et Patrimoine a tenu quatorze réunions au cours du premier mandat, soit d'octobre 2008 (date de sa première réunion) à mai 2011 et a continué de se réunir en moyenne une fois par trimestre depuis.

Deux domaines d'activités de cette sous-commission nous ont paru particulièrement pertinents dans le cadre de ce symposium, celui sur le trafic illicite des biens culturels et celui sur la reconnaissance et la conservation des patrimoines culturels, matériel et immatériel.

■ Trafic illicite des biens culturels

Il convient de mentionner ici l'organisation, en novembre 2010, à l'initiative de la Commission, d'une journée d'étude sur la problématique de la ratification de la Convention d'UNIDROIT sur les biens culturels volés ou illicitement exportés. Toujours à son initiative, la mise sur pied, en novembre 2016, d'une journée de réflexion sur le thème *Le trafic illicite de biens culturels, source de financement du terrorisme et des groupes armés* – sujet cruellement d'actualité – qui, s'il implique bon nombre de pays de l'hémisphère Nord, n'en épargne néanmoins pas les pays du Sud. Au mois de juin 2017, Édouard Planche, Directeur de la Section du Patrimoine mobilier et des Musées de la Division du Patrimoine de l'UNESCO, fut invité à venir présenter le *Code international de déontologie pour les négociants de biens culturels/International Code of Ethics for Dealers in Cultural Property*³¹. Faut-il rappeler que la Belgique n'a toujours pas transposé en droit interne les dispositions de la Convention de 1970, qu'une loi de transposition est prête depuis plusieurs années mais qu'elle se heurte frontalement au « marché »³² ! Édouard Planche devait tout dernièrement faire part lors d'une interview au journal *Le Soir* du rôle néfaste joué par la Belgique en ce domaine et de déplorer le démantèlement du service Art de la Police judiciaire fédérale³³ malgré une pétition initiée par Myriam Serck-Dewaide, directrice honoraire de

30 FAURE M., *Bilan et perspectives à l'issue du premier mandat (2007-2011) de la Commission belge francophone et germanophone pour l'UNESCO*, p. 2.

31 www.unesco.org/new/fr/culture/themes/illicit-trafficking-of-cultural-property/legal-and-practical-instruments/unesco-international-code-of-ethics-for-dealers-in-cultural-property – consulté le 10/08/2017.

32 FAURE M., *op. cit.*, p. 3.

33 *Trafic d'œuvres d'art : la Belgique est trop laxiste*, www.lesoir.be/104396/article/2017-07-13/trafic-doeuvres-dart-la-belgique-est-trop-laxiste – consulté le 2 août 2017.

l'Institut royal du Patrimoine artistique (IRPA) qui a récolté à ce jour près de cinq mille signatures³⁴. Enfin, la sous-commission fut également présente lors du lancement de la brochure de Unite4Heritage *Cultural Diversity under Attack. Protecting Heritage for Peace*³⁵ et de la présentation du clip vidéo de sensibilisation au trafic de biens culturels à destination du public au sens large *Emergency Safeguarding of the Syrian Cultural Heritage* financé par l'Union européenne avec le soutien des gouvernements flamand et autrichien³⁶.

■ Reconnaissance et conservation du patrimoine culturel, matériel et immatériel – Coopération Nord-Sud réussie

Au niveau de la reconnaissance et de la conservation du patrimoine culturel, matériel et immatériel, la sous-commission Culture et Patrimoine a concentré une large part de son travail à la mise sur pied, l'organisation et la coordination, avec la Commission nationale de la République démocratique du Congo pour l'UNESCO, d'une table ronde sur la place du patrimoine culturel matériel et immatériel de la RDC sur les Listes du Patrimoine mondial.

Les travaux ont été lancés à l'initiative de Yves Robert, Chargé de cours à la Faculté d'Architecture La Cambre Horta de l'Université libre de Bruxelles encore sous le premier mandat de la Commission (2007-2011). Les buts poursuivis s'inscrivent bien dans la conviction de l'Institut du Patrimoine wallon (IPW/AWaP) pour ce symposium que la « préservation du patrimoine culturel est un moteur de dialogue de tous les acteurs et professionnels du patrimoine dans une dynamique de diversité culturelle ».

Yves Robert présentait ainsi, le 25 mai 2009, aux membres de la sous-commission, un important document de travail, visant à promouvoir un programme de collaboration scientifique et technique

avec la République démocratique du Congo³⁷ et dont les lignes directrices sont reprises ci-dessous. Le présent projet de collaboration s'inscrit dans le sillage d'une réflexion initiée par l'UNESCO et l'ICOMOS depuis 1992 et défendue en 1994, dans leur Stratégie globale pour une Liste du Patrimoine mondial équilibrée, représentative et crédible, visant à obtenir une meilleure représentativité des biens inscrits sur la Liste du Patrimoine mondial. Les activités projetées en RDC dans le cadre de ce programme ont été pensées afin d'apporter une réponse à ce constat et de s'inscrire ainsi dans les stratégies patrimoniales au niveau international.

D'un point de vue national, le séminaire et les ateliers envisagés désiraient tirer parti, d'une part, d'un contexte culturel plus favorable en RDC, et d'autre part, de la période de réflexion historique ouverte par la suite en 2010 à l'occasion de la commémoration du cinquantième anniversaire de l'Indépendance : un moment propice pour s'interroger entre autres sur l'héritage colonial et sur la valeur accordée aux cultures « traditionnelles » dans le Congo d'aujourd'hui.

Force est de constater que la République démocratique du Congo n'est pas culturellement représentée sur la Liste du Patrimoine mondial de l'UNESCO, seuls des sites naturels au demeurant exceptionnels y figurant (parcs nationaux des Virunga, de Kahuzi-Biega, de la Garamba, de la Salonga ainsi que la réserve de faune à okapis). Malheureusement, l'ensemble de ces sites se retrouve aujourd'hui sur la Liste du Patrimoine mondial en péril étant donné leur localisation dans des zones d'instabilité politique au centre et à l'est du pays.

Par ailleurs, il est tout aussi regrettable de constater qu'aucun bien culturel ne figure sur cette liste, alors que d'autres pays d'Afrique subsaharienne ont été valorisés par l'inscription de sites archéologiques, de paysages culturels, de témoignages liés aux cultures

34 SERCK-DEWAIDE M., « Garder « Art & Antiquités » de la police judiciaire fédérale belge », www.change.org.

35 www.unesco-vlaanderen.be/nl/artikel/detail/cultural-diversity-under-attack-protecting-heritage-for-peace – consulté le 10/08/2017.

36 <http://on.unesco.org/2qnXeYi> – consulté le 10/08/2017.

37 ROBERT Y., *Place du patrimoine culturel du Congo RDC sur les Listes du Patrimoine mondial matériel et immatériel de l'UNESCO ? Programme de collaboration scientifique et technique (séminaire et ateliers de formation), Projet de la Commission belge francophone et germanophone pour l'UNESCO*, Kinshasa, 4 au 7 mai 2011, document dactylographié, Bruxelles, 2009.



III. 19.
Enjeux patrimoniaux –
catégories patrimoniales à
promouvoir au Congo RDC.
© Y. ROBERT

« vernaculaires » ou encore par le biais de monuments relevant du passé colonial, tels que le Bénin, l'Éthiopie, la Gambie, le Mali ou encore le Sénégal pour ne citer que quelques exemples.

Le même constat peut être effectué en ce qui concerne le patrimoine immatériel. À ce jour, aucun témoignage culturel immatériel de la RDC n'a été repris sur cette liste, alors que les expressions culturelles vivantes y sont très identitaires et fortement diversifiées.

Il faut néanmoins noter que la RDC, par l'entremise de ses institutions de conservation du patrimoine culturel avait déjà entrepris un travail considérable d'identification et de récolte du patrimoine matériel

et immatériel. Quelques biens – les grottes de Dimba et Ngovo, celles de Matupi et de la dépression de l'Upemba – ont été soumis à la Liste indicative, suivis du complexe de Lovo dans la province du Kongo central et la préparation du dossier de candidature du rituel Itul, dans la province du Kasai occidental. Il reste évident que la RDC compte bien d'autres intérêts patrimoniaux et qu'une évaluation globale s'avère plus que nécessaire.

Cette sous-représentativité du patrimoine de la RDC au plus haut niveau de valorisation patrimonial matériel et immatériel est évidemment injustifiée et induit un déséquilibre par rapport à d'autres pays africains comme, par exemple, le Bénin, le Mali, l'Ouganda, le Sénégal ou encore le Zimbabwe.

Face à ce constat, la Commission belge francophone et germanophone pour l'UNESCO a souhaité initier à Kinshasa (RDC), en collaboration étroite avec la Commission nationale de la République démocratique du Congo pour l'UNESCO (en les personnes de monsieur Lazare Liema Ibongo, Secrétaire permanent, madame Bernardine Esungi Ikondjola (Directeur de la Coopération et Activités opérationnelles) et monsieur Albert Kasongo Kile Wangoy (Directeur des Programmes et des Comités spécialisés) un programme de collaboration avec des objectifs à court, moyen et long termes.

À court terme, il s'agissait :

- ▶ d'inviter les autorisés, responsables et autres professionnels du patrimoine de la RDC à établir une liste de biens susceptibles de figurer emblématiquement sur les listes de l'UNESCO ;
- ▶ de collaborer avec les responsables de la RDC en matière de patrimoine à la constitution de dossiers d'inscription UNESCO ;
- ▶ de favoriser une coopération « Sud-Sud » entre les autorités congolaises et d'autres acteurs africains comme l'École du Patrimoine africain (EPA) à Porto Novo et l'Université francophone Senghor d'Alexandrie.

À moyen terme :

- ▶ de permettre la venue en Belgique en formation de responsables congolais en matière de patrimoine auprès de nos administrations compétentes dans ces matières (visites, stages) ;
- ▶ spécifiquement, de contribuer à l'établissement d'une législation actualisée en matière de conservation, restauration et valorisation des patrimoines ;
- ▶ de soutenir la RDC à mettre en place une stratégie de sensibilisation de ses ressortissants à la préservation des différents patrimoines nationaux à travers une réflexion sur les programmes scolaires et le développement des services éducatifs dans les musées.

À long terme :

- ▶ de faire bénéficier la population congolaise des richesses culturelles de la RDC en favorisant l'appropriation de cet héritage grâce une stratégie éducative spécialement à destination des jeunes,

la mise en place d'un cadre législatif actualisé et performant de protection, et enfin par une politique de conservation, restauration, reconversion et valorisation des patrimoines nationaux.

La tenue de cette table ronde s'inscrivait dans le cadre du Programme de travail 2011-2013, défini en juillet 2011, entre, d'une part, la Communauté française de Belgique, la Région wallonne et la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale et, d'autre part, la République démocratique du Congo. Elle fut l'occasion pour la RDC de présenter le projet global *Identification, inventaire, sauvegarde, protection et promotion du patrimoine culturel matériel et immatériel de la RDC* et de clore ses travaux par l'*Appel de Kinshasa* (voir *infra*). Enfin, les différentes communications servirent de base à une réflexion plus large sur la place du patrimoine culturel matériel et immatériel en RDC sur les Listes du Patrimoine mondial de l'UNESCO concrétisées dans la publication décrite ci-dessous.

..... *Projet global Identification, inventaire, sauvegarde, protection et promotion du patrimoine culturel matériel et immatériel de la RDC*

La table ronde a constitué pour la partie congolaise l'occasion de lancer officiellement son Projet global du Ministère de la Jeunesse, Sports, Culture et Arts *Identification, inventaire, sauvegarde, protection et promotion du patrimoine culturel matériel et immatériel de la RDC* piloté par l'Institut des Musées nationaux du Congo (IMNC).

Ce projet conçu d'abord, comme une « action visant à renforcer les capacités de la République démocratique du Congo dans les secteurs de l'identification, de l'inventaire de biens culturels et des techniques de leur inscription sur les listes des patrimoines national et mondial en faveur du bon aménagement des territoires dans la perspective de son développement durable, en interaction étroite avec la défense de la promotion des identités culturelles locales, doit également être perçu comme une action au service de « l'éducation pour tous », par la réflexion et l'enseignement qu'il amorce sur l'histoire culturelle de patrimoines et la promotion de la République



III. 20.
Étudiant de la première
promotion de la licence en
Conservation-Restauration
d'œuvres d'art de
l'Académie des Beaux-Arts
de Kinshasa.

© N. GESCHÉ

démocratique du Congo ». À terme, il est envisagé de « concevoir des stratégies de sensibilisation des populations congolaises à la préservation et à la réappropriation de différents patrimoines nationaux, à travers une réflexion sur les programmes scolaires et le développement des services éducatifs dans les musées ainsi que celles visant à leur faire bénéficier des richesses culturelles nationales »³⁸.

38 SIMAUNDU F. N., « Présentation du Projet Global : Inventaire, Conservation, Protection et Promotion du Patrimoine Culturel matériel et immatériel en RDC » dans GESCHÉ-KONING N. et ROBERT Y. (éds.), *Place du Patrimoine culturel matériel et immatériel de la République démocratique du Congo sur les Listes du Patrimoine mondial de l'UNESCO*, Commission belge francophone et germanophone pour l'UNESCO et Commission nationale de la République démocratique du Congo pour l'UNESCO, Bruxelles, 2017, p. 21-24.

..... L'Appel de Kinshasa

La table ronde rassembla de nombreux participants au Grand Hôtel de Kinshasa, au Centre Wallonie-Bruxelles et à l'Institut des Musées nationaux du Congo réunis en séances plénières et en groupes de travail. Outre la présentation du Projet global décrit ci-dessus et l'annonce du lancement à Kinshasa d'une licence en Conservation-Restauration d'œuvres d'art – Bois et céramique à l'Académie des Beaux-Arts de Kinshasa en partenariat avec l'École nationale supérieure des Arts visuels de La Cambre³⁹, elle fut également l'occasion pour les participants d'élaborer des recommandations rassemblées dans un document intitulé *Appel de Kinshasa* approuvé et signé lors de la cérémonie de clôture à l'Institut des Musées nationaux du Congo⁴⁰.

39 GESCHÉ-KONING N., « Nouvelle formation de conservation-restauration à l'Académie des Beaux-Arts de Kinshasa » dans GESCHÉ-KONING N. et ROBERT Y., *op. cit.*, p. 157-159.

40 « Appel de Kinshasa pour la sauvegarde et la valorisation du Patrimoine culturel matériel et immatériel » dans GESCHÉ-KONING N. et ROBERT Y., *op. cit.*, p. 26-27.

..... Place du patrimoine culturel matériel et immatériel de la République démocratique du Congo sur les Listes du Patrimoine mondial de l'UNESCO

À l'issue de la table ronde qui avait mis plus de quatre ans à voir le jour, il sembla indispensable aux organisateurs de pouvoir disposer des Actes de ces journées. Là aussi, il aura fallu plus de trois ans pour réussir à réunir les textes de presque tous les intervenants et à effectuer un important travail d'édition. Face au temps qui séparait cette publication de la tenue de la table ronde, l'évolution rapide de certaines données et une mise à jour nécessaire, il fut décidé de ne plus considérer la publication comme de simples actes d'un événement passé, mais de l'étendre à une réflexion plus globale sur la place du patrimoine culturel matériel et immatériel en RDC mais également au niveau du continent africain⁴¹.

Dans son avant-propos, Yves Robert d'insister sur l'importance du patrimoine tel que vu par une communauté dans un monde globalisé où au Congo comme ailleurs, « la patrimonialisation s'opère désormais de manière endogène comme exogène (...). Écouter la République démocratique du Congo, et plus largement l'Afrique, parler de ses patrimoines peut apporter de nouvelles réflexions à l'Occident et l'obliger à revoir l'étanchéité de catégories culturelles qu'elle croyait bien établies comme celles des distinguos entre le "culturel" et le "naturel" (bois sacrés, savoirs médicaux endogènes...), le "matériel" et "l'immatériel" (objets rituels...), ou encore entre le "mobilier" et "l'immobilier" » (p. 9).

La même remarque se retrouve dans la conclusion de Blandine Opeoluwa Agbaka, pour qui « la vision du patrimoine sur le continent doit être fondée sur une étude approfondie des réalités patrimoniales des populations » (...), « les débats sur les enjeux du patrimoine pour le développement en Afrique (devant) non seulement évoluer au sein des instances décisionnelles des différents pays africains mais également émerger sur le plan international pour forger une approche essentiellement africaine du patrimoine

culturel » (p. 170) et d'insister également sur l'importance non négligeable de l'émotion et de l'impérative nécessité d'« humaniser le patrimoine » (p. 174) et de prendre en compte le fait que « la transmission est inspirée par l'attachement... (qui) doit donc être replacé au cœur des processus de patrimonialisation pour révéler les perceptions locales du patrimoine, les experts devant dorénavant s'efforcer à apprendre des communautés, la vision concrète de leur patrimoine et admettre que parfois les considérations patrimoniales locales ne correspondent pas aux formats internationaux » (p. 178).

Enfin, toujours selon Yves Robert (p. 9), il s'agit de penser le patrimoine de la RDC (et de l'Afrique) dans la perspective des *postcolonial studies* et de tirer des réflexions de Boaventura de Sousa Santos⁴² ou de Nicolas Bourriaud⁴³ des visions plus prometteuses, non plus ordonnées par l'axe « Nord-Sud » dominant, mais laissant libre cours à des échanges « Sud-Sud » comme « Sud-Nord », dans ce « tout monde » selon l'expression d'Édouard Glissant à qui la Fondation Boghossian à Bruxelles vient de rendre un bel hommage dans l'exposition *Mondialité*⁴⁴.

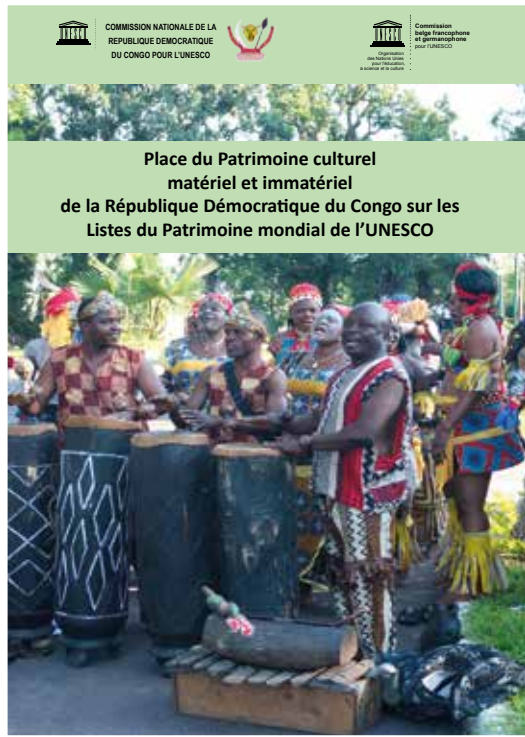
Telle fut l'ambition de la collaboration fructueuse entre la Commission belge francophone et germanophone pour l'UNESCO et de la Commission nationale de la République démocratique du Congo pour l'UNESCO, mais également de l'Institut des Musées nationaux du Congo et de la Faculté d'Architecture La Cambre Horta de l'Université libre de Bruxelles. Une conférence de presse autour de la publication présentée ici ainsi que des ateliers patrimoniaux sont envisagés à Kinshasa et si possible dans d'autres villes du pays dans un avenir proche. Les deux commissions sont donc amenées à poursuivre leur collaboration fructueuse.

42 DE SOUSA SANTOS B., *Épistémologies du Sud. Mouvements citoyens et polémique sur la science*, Paris, Desclée de Brouwer, 2016, 437 p.

43 BOURRIAUD N., *Radicant : pour une esthétique de la globalisation*, Paris, Denoël, 2009, 224 p.

44 OBRIST H. U. et RAZA A., *Mondialité or The Archipelagos of Edouard Glissant*, Paris, Skira, 2017.

41 GESCHÉ-KONING N. et ROBERT Y., *op. cit.*, 184 p.



III. 21.
Couverture de la publication
de la Commission
belge francophone et
germanophone pour
l'UNESCO et de la
Commission nationale de la
République démocratique
du Congo pour l'UNESCO.
